



FORÊT RÉILIENTE

Aperçu de l'appel à projets « Forêt résiliente »

foretresiliente.be

PROJET PILOTE 2021



OFFICE
ÉCONOMIQUE
WALLON | du BOIS

L'ACCÈS À LA PRIME EN 7 ÉTAPES

Pour commencer :

1. Puis-je bénéficier de la prime ?
→ Je lis le document **APERÇU** de l'appel à projets (ci-après)
2. Je prends connaissance des conditions et du mécanisme
→ Je lis le document **OFFICIEL** de l'appel à projets
3. J'ai des questions ?
→ 7 webinaires pour y répondre

Ensuite :

4. Je prépare mon dossier de candidature (seul ou avec un expert)
5. Je rentre mon dossier avant le 30 juin 2021
6. Je mets en œuvre mon plan de régénération
7. Je suis mes engagements dans le temps long

PLUS D'INFO ?
FORETRESILIENTE.BE



FORÊT RÉILIENTE

Reconstituer une forêt privée plus résiliente avec la Wallonie

Une aide de la Région wallonne à destination des propriétaires forestiers privés

CONSTAT, RISQUES ET SOLUTIONS

Depuis 2018, les scolytes de l'épicéa ont provoqué de nombreux dégâts aussi bien dans les forêts privées que dans les forêts publiques. Cette crise résulte d'un ensemble de facteurs de risques de mieux en mieux connus :

- Conditions climatiques défavorables (sécheresses successives et fortes chaleurs).
- Inadéquation de certains peuplements à leurs conditions stationnelles.
- Faiblesses de certaines essences face à l'évolution du climat (hêtre par exemple).
- Déficience des peuplements équiennes monospécifiques dans leurs réponses aux crises sanitaires et climatiques.
- Appauvrissement de la régénération des forêts par la pression de la grande faune sauvage.

Mais les recherches ont aussi mis en évidence :

- Une meilleure adaptation aux changements climatiques de certaines essences (chêne sessile, alisier, bouleau, pin de Corse, etc.).
- Les bénéfices de l'association de plusieurs essences : répartition des risques, complémentarité dans l'utilisation des ressources, protection mutuelle face aux insectes, maladies, sécheresses, etc.
- Les avantages de la diversité génétique des forêts et des choix de provenances adaptées.
- La nécessité de réduire l'impact de la pression de la grande faune sauvage sur la régénération des forêts afin d'augmenter leur résilience dans le futur.

VERS UNE FORÊT RÉSILIENTE

L'objectif de l'aide proposée aux propriétaires forestiers privés par la Wallonie est de reconstituer une forêt plus résiliente, afin qu'elle puisse assurer longtemps les nombreux services écosystémiques que nous attendons d'elle : production de bois de qualité, maintien de la biodiversité et des paysages, protection des sols, régulation du climat, captation du CO₂...

Grâce à un système d'appel à projets « Forêt résiliente », ce soutien régional vise à orienter les régénérations après mise à blanc ou chablis en suivant trois axes :

- **mélange** d'essences,
- **adaptées** aux changements globaux,
- intégrant davantage la **biodiversité**.

Les propriétaires sont libres de choisir leur itinéraire technique, pourvu qu'à terme le peuplement soit composé d'au moins trois essences adaptées au changement climatique. Les projets seront d'autant mieux acceptés qu'ils tiennent compte des contraintes environnementales existantes et mettent en avant les méthodes plus douces telles que la régénération naturelle en station, sans pour autant exclure les plantations, et les essences les plus favorables à la biodiversité (biogènes). Les projets de création de lisière sont également acceptés.

Ce premier appel à projets constitue un projet pilote. Il est encadré par un comité de suivi composé de gestionnaires et de scientifiques.

PUIS-JE PARTICIPER À L'APPEL À PROJETS ?

Je suis



- Propriétaire d'une forêt privée située en Wallonie
- Un seul dossier par propriétaire mais pouvant couvrir plusieurs parcelles (aide plafonnée à 15 000 €)

Ma parcelle



- A une surface d'au moins 25 ares (un seul tenant ou plusieurs trouées)
- Mise à blanc exploitée entre le 1^{er} janvier 2018 et le 30 juin 2021
- En zone forestière au plan de secteur (ou zone naturelle pour le forfait « biodiversité »)*
- Ne bénéficie pas d'une autre aide publique à la plantation
- Respecte les dispositions légales

* Sauf dérogation octroyée par le comité de suivi.

Alors : oui !

Vous êtes un propriétaire public ?

Contactez le Département de la Nature et des Forêts du SPW ARNE pour connaître la procédure d'octroi de l'aide

QUELS SONT LES FORFAITS PROPOSÉS ?

3 forfaits disponibles

Forfait de base	Forfait essences biogènes	Forfait biodiversité
2000 €/ha	2500 €/ha	3000 €/ha
Au moins 1, 2 ou 3 essences adaptées au changement climatique	Au moins 1, 2 ou 3 essences adaptées au changement climatique Choix d'essences biogènes productives	Au moins 4 ou 5 essences adaptées au changement climatique Choix d'essences biogènes et secondaires + projets dédiés à la biodiversité (aménagement de lisières...)

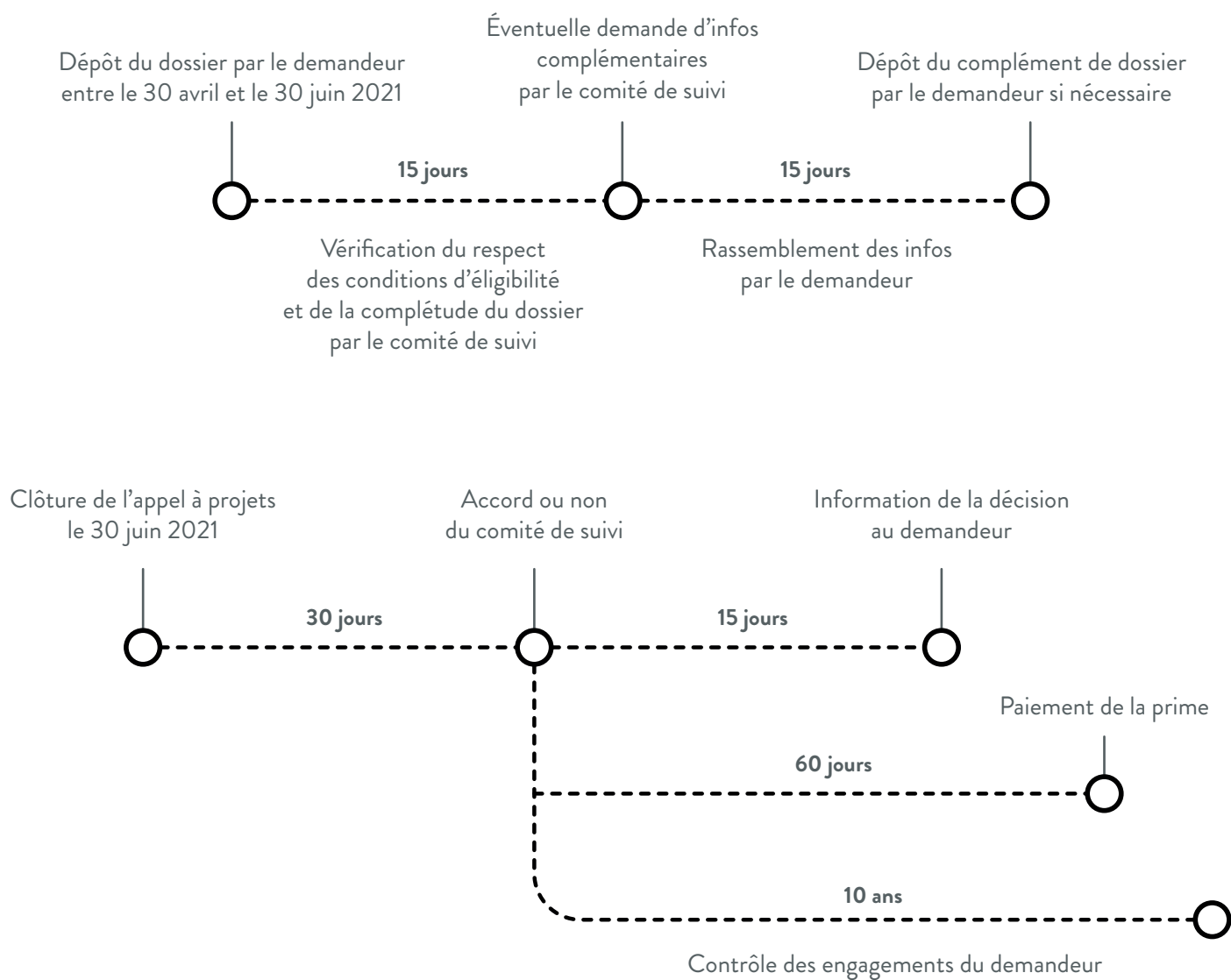
COMMENT ME FAIRE AIDER ?

Un encadrement est prévu afin d'aider les propriétaires forestiers privés dans la préparation et la réalisation de leurs projets. L'objectif est d'encourager le propriétaire à réfléchir au meilleur projet de régénération sur sa propriété, avec l'aide d'un expert forestier et au regard des objectifs définis dans l'appel à projets.

Pour les propriétés de plus de 5 hectares, cet accompagnement est réalisé par un expert et fait l'objet d'une prime complémentaire de maximum 350 €.

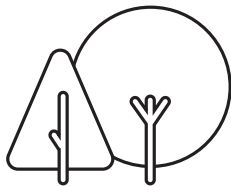
Pour les propriétés de moins de 5 hectares, les propriétaires privés peuvent contacter les services de la Cellule d'appui à la petite forêt privée (oewb.be/la-cellule).

QUELLES SONT LES ÉCHÉANCES ?



QUELS SONT LES ITINÉRAIRES TECHNIQUES PROPOSÉS ?

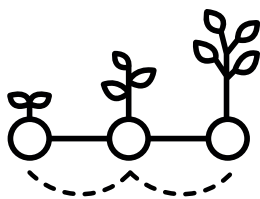
Les essences choisies



- Sont listées dans l'appel à projets officiel
- Si choix d'une essence productive, alors en bonne adéquation stationnelle et climatique
▶ fichierecologique.be
- Issues du dictionnaire des provenances recommandables*
▶ environnement.wallonie.be/orvert/dictionnaire.html

* Sauf dérogation octroyée par le comité de suivi.

Mon itinéraire technique



- Est libre ou au choix parmi ceux proposés
- Critères techniques décrits dans les forfaits
- Parquets monospécifiques : max. 25 ares (excepté conditions prévues dans les forfaits)
- Plantation par bande de maximum 15 mètres
- Garantit le maintien des essences productives dans les proportions annoncées

COMMENT SERONT SÉLECTIONNÉS LES PROJETS ?

Le comité de suivi classera les projets reçus en fonction d'une série de critères. Les projets ayant le plus de points seront prioritairement financés (le budget total de l'appel à projets est de 1,5 million d'euros).

QUELLES SONT LES ESSENCES ÉLIGIBLES ?

Rendez-vous sur **foretresiliente.be**, dans le document officiel de l'appel à projets, pour consulter la liste des essences éligibles.

COMMENT INTRODUIRE MA DEMANDE ?

En remplissant le formulaire disponible sur **foretresiliente.be** entre le 30 avril et le 30 juin 2021.

Dossier complet =

Formulaire
électronique
rempli



Un extrait de carte
IGN reprenant le
contour de la ou
des parcelles



Un document décrivant les
conditions stationnelles de
la ou des parcelles (rapport
de *fichierologique.be*,
par exemple)



Une preuve
de propriété



FORÊT RÉSILIENTE

Aperçu de l'appel à projets « Forêt résiliente »

PROJET PILOTE 2021

foretresiliente.be



OFFICE
ÉCONOMIQUE
WALLON | du BOIS